

Avec un budget global d'environ 135 000 € financé par la Ville, la Caisse des Écoles reste un partenaire clé des établissements scolaires et des familles. Elle réunit élus, chefs d'établissement et représentants des fédérations de parents d'élèves.

La Caisse des écoles a financé pour l'année scolaire 2024/2025 :

- Les projets pédagogiques des écoles : 69 000 €
- Le Critérium des Jeunes conducteurs : 8 640 €
- La dotation d'un jeu et d'un livre à chaque enfant entrant en CP et d'une calculatrice spéciale collègue pour chaque enfant entrant en 6<sup>e</sup> : 11 200€
- Le financement d'un spectacle de Noël pour tous les enfants : 15 125 €
- Le financement d'un séjour 3 jours/2 nuits au domaine de Chamaramde pour 6 classes élémentaires : 21 000 €
- Budget inclusion : 2 235 €
- Projet devoir de mémoire : 2 500 €
- Projet proposé par les membres Caisse des écoles : 2 500 €



© Mairie de Morangis - Septembre 2025 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



MAIRIE DE MORANGIS  
12 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE  
BP98 - 91423 MORANGIS CEDEX  
01 64 54 28 28  
mairie@morangis91.com  
www.morangis91.com



ÉDITO  
DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers parents

Une nouvelle rentrée à Morangis pour nos 1 700 petits Morangissois, qui ont repris le chemin de l'école après deux mois de pause bien méritée.

Comme chaque année, les agents de la mairie et la communauté éducative se sont mobilisés pour les accueillir et les accompagner au mieux, chacun dans leur rôle, afin que cette nouvelle année soit une réussite, tant sur le plan éducatif qu'humain.

Nous saluons l'arrivée de Madame Michel, notre nouvelle Inspectrice de l'Éducation nationale, qui saura relever les défis éducatifs à Morangis (qu'il s'agisse des effectifs scolaires ou des projets pédagogiques) et permettra à nos enseignants de continuer à transmettre des savoirs essentiels à nos enfants, sans oublier les règles essentielles de la vie en communauté.

Malgré les dégradations survenues durant l'été, nos écoles ont pu faire peau neuve à temps, grâce à l'engagement et au professionnalisme du personnel communal et des entreprises partenaires. Aux côtés des enseignants et des élèves, nos agents - qu'ils aient la charge de la restauration, du périscolaire, de l'extrascolaire ou de l'entretien - œuvrent chaque jour pour garantir un environnement propice à l'épanouissement de tous.

Belle année scolaire à toutes et à tous !

Sincèrement votre  
Brigitte Vermillet

Madame Le Maire,  
Brigitte Vermillet

Bilan de la rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est déroulée de façon sereine. Les enfants des petites sections et leur famille ont une nouvelle fois bénéficié d'un accueil privilégié autour d'un petit-déjeuner.

Quelques chiffres

- Une fermeture de classe à l'école primaire Nelson Mandela,
- Une ouverture de classe sur l'école maternelle les Acacias,
- 1 690 élèves inscrits dans les écoles publiques de la ville (620 enfants en maternelle + 1 070 élèves en élémentaire),
- 134 enfants morangissois sur 366 élèves accueillis à l'école Saint-Joseph.



Restez informé de l'actualité et retrouvez toutes les infos de votre ville sur

www.morangis91.com



## Reconduction du Projet éducatif territorial et de la Convention

Au dernier trimestre 2025, la Ville de Morangis va renouveler son Projet Éducatif Territorial (PEdT) /Plan mercredi et sa Convention Territoriale Globale (CTG). L'élaboration de ces renouvellements a fait l'objet de temps de travail partagés entre la ville et ses partenaires (Éducation Nationale, Fédérations de parents d'élèves, Association, MJC, CAF...)

Le PEdT est un cadre local regroupant les acteurs éducatifs pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie éducative cohérente et pour favoriser la complémentarité des temps éducatifs tout au long du parcours de l'enfant et du jeune. Le plan mercredi est un label qui atteste et garantit un haut niveau de qualité des temps périscolaires, en particulier le mercredi.

La CTG est une convention cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé sur les axes suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, handicap, logement.



### Dégradations, violences, incivilités : STOP !

L'année scolaire 2024/2025 a fait l'objet d'une recrudescence d'actes d'incivilités, de violences, de dégradations sur la voie publique et au sein de nos écoles : tentatives d'incendie, insultes et menaces sur des enfants et/ou des personnels, destruction de matériels, urine sur un bureau, destruction de mobilier, dégradation du bâti, avec comme point d'orgue le vandalisme de 4 classes cet été à l'école Herriot.

Les dégradations à Herriot, notre société d'entretien a pu intervenir durant une dizaine de jours afin de nettoyer les sols, les murs et le mobilier. Grâce au travail accompli, les enfants et les enseignants ont pu faire leur rentrée dans de bonnes conditions. Des travaux de peinture et d'électricité seront programmés lors des prochaines vacances scolaires. Coût total : 55 000€.

En fin d'année scolaire, l'équipe municipale, accompagnée des représentants de la Police Nationale, des Pompiers, de la Police Municipale et des cadres des services municipaux, est allée à la rencontre de l'ensemble des enfants scolarisés en classe de CM1 et de CM2 pour faire de la prévention. L'objectif était d'alerter et responsabiliser les élèves.

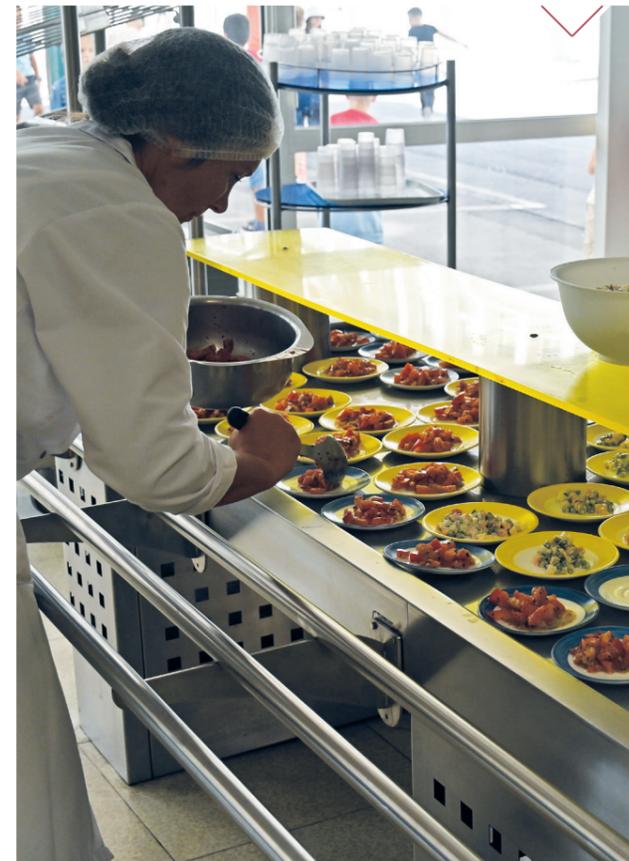
Dans cette démarche et sur proposition d'une enseignante nous allons travailler sur une charte des bons comportements à adopter à l'école à destination des élèves.

## Un nouveau prestataire de restauration

Depuis le lundi 2 juin 2025, la société Dupont Restauration est devenue le partenaire de la Commune pour la livraison de denrées alimentaires et l'accompagnement des équipes d'office dans la préparation des repas à destination des enfants des écoles et des accueils de loisirs.

Ce nouveau marché de restauration a intégré quelques nouveautés :

- Il est proposé aux élèves en élémentaire un seul choix au niveau du plat protidique contre 2 précédemment. Cela permet notamment de ne plus décevoir les enfants quand ils n'ont plus accès au second choix.
- Pour tous les enfants (*maternels et élémentaires*), il sera proposé selon la composante, une association culinaire. Un accompagnement de légumes sera ainsi accompagné d'un féculent, encourageant la découverte des saveurs tout en s'assurant que l'enfant mange tout ou une partie du plat chaud. Une initiative qui vise également à réduire les déchets.
- Chaque mois, retrouvez les menus de la cantine sur IMAGINA. Téléchargeable sur votre smartphone ou directement en vous rendant sur le site de la ville [www.morangis91.com](http://www.morangis91.com)



### À vos côtés :

- Le Service Enfance-Éducation-Jeunesse reste votre interlocuteur privilégié sur toutes les questions relatives aux temps péri et extrascolaire : [enfance-education@morangis91.com](mailto:enfance-education@morangis91.com)
- Votre enfant est atteint d'un trouble de la santé ou d'une maladie de longue durée et sa vie en collectivité (école, accueil de loisirs) doit être adaptée ? Un projet d'accueil individualisé (PAI) peut alors être établi. Vous pouvez être accompagné pour sa mise en place par notre infirmière Municipale : [m.passicos@morangis91.com](mailto:m.passicos@morangis91.com)
- Vous avez une question ou besoin d'une information, n'hésitez pas à contacter la Médiatrice au service des familles au **06 03 36 17 14**
- Le Portail Morangisais regroupe toutes les informations concernant les inscriptions, les accueils de loisirs, la facturation ou bien les plannings : <https://portail-morangis91.ciril.net>
- Vous pouvez aussi consulter en ligne :
  - Le guide pratique de la rentrée scolaire (également disponible au Guichet Unique),
  - Le règlement intérieur des Temps périscolaires et extrascolaires.
- Pour toute question relative au Temps scolaire, l'Inspection de l'Éducation Nationale est votre interlocuteur privilégié : **35 rue de Savigny, 91420 Morangis**  
**01 60 49 16 60**